



Certificat

Certificate

Organisme certificateur : AFNOR Certification :

11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00

Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61

Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION

17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97

Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF
NF - BRIQUES DE TERRE CUITE
DECISION du 01/06/2010
RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE
n° 23 . 9 du 31/10/2017

La Société : TERREAL ESPAGNA DE CERAMICA SAU

Ctra, C-66, km 17,9
17120 LA PERA Espagne

usine de : LA PERA

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1 : 2011 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Groupe	Classification	Référence commerciale	Ligne de fabrication (si nécessaire)	Date d'admission à la marque NF	Date d'admission à l'option Thermique	Date d'admission à l'option Sismique
LD	RC 28	Cloison 3,5 : Cloison LD 400x200x35	1	10/02/2014	-	-
LD	RC 28	Cloison 4 : Cloison LD 400 x 200 x 40	1	01/06/2010	-	-
LD	RC 28	Cloison 5 : Cloison LD 400 x 200 x 50	1	01/06/2010	-	-
LD	RC 28	Cloison 7 : Cloison LD 400 x 200 x 70	1	01/06/2010	-	-
LD	RC 28	Cloison 10 : Cloison LD 500x200x100	1	03/02/2012	-	-
LD	RC 40	Brique 15 : Brique LD 500x150x200	1	03/02/2012	-	-
LD	RC 40	Brique 27 : Brique LD 500x200x270	1	03/02/2012	-	31/10/2017
LD	RC 40	Brique 27B : Brique LD 500x200x270	1	03/02/2012	-	31/10/2017
LD	RC 40	Brique 20 : Brique LD 500x200x200	1	03/02/2012	-	31/10/2017

Les fiches d'identification des produits sont disponibles au secrétariat technique de la marque NF.

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.

Directeur Général
Franck LEBEUGLE

